

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DU MEDOC

SIAEPA DU MEDOC

EXTRAIT DU
DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

ID : 033-200041184-20210928-D6_RPQS_EAU-DE

Séance du **28 septembre 2021**
Convocations du **20 septembre 2021**
Membres en exercice : **24**
Membres présents : **19**
Suffrages exprimés : **19**
VOTES : Contre : **0** Pour : **19**
Abstentions : **0**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des associations de BÉGADAN, sous la Présidence de Gilles CUYPERS.

Etaient présents : Mmes AUBELLE-CHAMBAUD-JOANNON-JOBIC-SAVIN - MM. BERTHOLD-BOULÉRIIS-BOYER-CAHIER-CUYPERS-DEGAS-LAJUGIE-LARDIN-LATERRADE-PICQ-PILLAULT-ROJO-RUEDA-SIGNORET

Etaient excusés : Me MALAQUIN- MM. DUCLAUX-ESCADÉ-PIERRARD.

Secrétaire de séance : Madame SAVIN, aidée par les agents du Syndicat.

DELIB 2021/2/06
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE 2020

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

La société ICARE, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et le rapport sera mis en ligne sur le site et sera ainsi accessible au public.

Après présentation de ce rapport, l'Assemblée délibérante :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du S.I.A.E.P.A. DU MEDOC. Ce document sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Copie conforme au registre,
Le Président, Gilles CUYPERS

